

P comme Procureur

J'ai choisi ce texte car lorsqu'on me demande quel était mon métier, je suis toujours gênée pour fournir une réponse claire et précise, tellement ce métier est très mal connu, voire même totalement inconnu.

Et pourtant, je l'ai exercé pendant près de 30 années entre avril 1984 et le 1^{er} Janvier 2012, après avoir été clerc dans l'étude d'un avoué à la Cour d'Appel d'ORLEANS, pendant 10 années depuis début 1974.

Il s'agit du métier d'avoué près la Cour d'Appel (en ce qui me concerne, celle d'ORLEANS).

Les Tribunaux d'appel ont été créés par la loi du 27 Ventôse an VIII (18.03.1800) et ont pris la dénomination de Cours d'Appel en 1804. Il existe une Cour d'Appel pour plusieurs départements. Leurs sièges ne dépendent pas toujours des chefs-lieux, mais des traditions judiciaires pré-révolutionnaires. La Cour d'Appel d'ORLEANS couvre 3 départements : le Loiret, le Loir et Cher, l'Indre et Loire.

Vous vous demandez en quoi ce texte a un rapport avec la généalogie, mais dans le cas présent, il en a un.

TOUT D'ABORD, UNE DEFINITION DE L'AVOUE :

La profession d'avoué a été instituée par les lois des 29 Janvier et 20 Mars 1791 pour remplacer les « procureurs ».

La fonction d'avoué a été supprimée par une loi du 3 Brumaire an II, puis rétablie par une loi du 27 Ventôse an VIII, et les avoués ont eu le statut d'officiers ministériels (comme les notaires, les huissiers ...).

Il a d'abord existé des avoués de première instance (devant le Tribunal), et des avoués d'appel.

A l'audience des Cours et des Tribunaux, la fonction des avocats était réduite à la plaidoirie, tandis que la représentation des parties dans les matières où elle était obligatoire (toutes les matières à l'exception du pénal et du social), était assurée par les avoués (toute la préparation du dossier).

Les avoués, tant de première instance que d'appel, étaient propriétaires de leur charge qu'ils avaient acquise, mais qui n'était pas héréditaire.

En 1971, la fonction d'avoué de première instance a été supprimée pour être confondue dans celle d'avocat, tandis que la fonction d'avoué à la Cour était maintenue.

Par une loi du 25 Janvier 2011 portant réforme de la représentation devant les Cours d'Appel, rendue applicable au 1^{er} Janvier 2012, a été consacrée la fusion des professions d'avocats et d'avoués.

Les avoués à la Cour ont reçu une indemnisation en compensation de l'achat de leur charge. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de cesser mes fonctions au 1^{er} Janvier 2012 (j'aurai pu devenir avocat, ce qui ne m'intéressait pas).

LE RAPPORT AVEC LA GENEALOGIE :

Je me suis lancée dans la généalogie qui me passionnait, depuis une vingtaine d'années, et j'y consacrais le peu de temps que me laissait mes fonctions.

Parallèlement, j'ai fait la mienne (essentiellement dans le Morbihan) et celle de mon mari (Loir et Cher, Eure et Loir, Loiret du côté paternel (Aisne, Oise, Région Parisienne, notamment val d'Oise, Ardennes, Marne ... du côté maternel).

Et c'est en travaillant sur la généalogie paternelle de mon mari, que j'ai eu la surprise de remonter une lignée de « procureurs », remplacés en 1791 par les avoués.

LES PROCUREURS :

L'origine du nom et du métier vient de la période romaine.

Le « procuratore » avait le rôle de représentativité d'autrui devant un Tribunal.

Il partageait le monopole de la plaidoirie avec l'avocat, mais le procureur représentait le Roi, puis par la suite les gens du peuple ou la République.

Leur existence est officiellement constatée en 1320.

Au 16^{ème} siècle, la charge devient héréditaire.

Dotés d'une détestable réputation à cette époque et jusqu'à leur remplacement par les avoués en 1791, certains auteurs ne les ont pas épargnés.

« Les procureurs sont une espèce d'homme choisis pour dégraisser ceux qui sont trop gras et pour empêcher que les maigres n'engraissent. Il semble que les princes ne les souffrent qu'afin d'entretenir une guerre civile parmi leurs sujets » (Marana, lettre d'un sicilien 1697).

« Il retrouva parmi eux des visages de connaissance : le procureur sombre, taciturne, aux sourcils épais et dont l'œil gauche légèrement clignotant semblait insinuer : passons donc dans la pièce voisine, j'ai deux mots à vous dire » (Gogol, les Ames Mortes).

A Orléans, ils étaient « procureurs au Chatelet ».

LA GENEALOGIE DE MON MARI :

J'ai trouvé des procureurs au Chatelet à partir du mariage de Ambroise Hervé CHEVEREAU (notaire royal) né le 16 Décembre 1737 à MEUNG SUR LOIRE (Loiret) et décédé le 19 Juillet 1786 à OUZOUER-LE-MARCHE (Loir et Cher), avec Marie-Françoise MARIETTE née le 15 Mai 1734 à ORLEANS, décédée le 13 Septembre 1778 à OUZOUER-le-MARCHE (Loir et Cher), mariage célébré le 30 Septembre 1766 à ORLEANS (paroisse Saint-Germain).

Marie-Françoise MARIETTE était la fille de **Pierre-Augustin MARIETTE** 1697 paroisse St Maclou, décédé en 1763 paroisse St Germain, et de **Espérance GERME** 1690 paroisse St Germain, décédée en 1767 paroisse St Germain, mariés le 11.09.1723 paroisse St Benoît du Retour.

Pierre-Augustin MARIETTE était procureur au chatelet, doyen des procureurs.

Pierre-Augustin MARIETTE était le fils de **Claude MARIETTE** 1661 paroisse St Donatien, décédé en 1723 paroisse St Donatien, et de **Suzanne MESTIER**, fille de **Christophe MESTIER**, avocat royal. **Claude MARIETTE** avait été marié en 1^{ères} noces avec **Anne POIRIER** fille de **Etienne POIRIER**, procureur au Chatelet.

Claude MARIETTE était lui-même procureur au Chatelet.

Espérance GERME (épouse de **Pierre-Augustin MARIETTE**) était la fille d'**Etienne GERME** décédé en 1712 paroisse St Germain , et d'**Espérance CHAUBERT** 1663- décédée en 1729 paroisse St Germain, mariés en 1689 paroisse St Germain. Le frère d'**Etienne GERME** : **Jacques**, était procureur au Chatelet.

Etienne et **Jacques GERME** étaient les fils de **Jacques (ou Etienne) GERME**, décédé avant 1689, et de **Françoise POULAIN**, décédée après 1690, mariés en 1644 paroisse St Donatien.

Jacques (ou Etienne) GERME était procureur au Chatelet.

Espérance CHAUBERT était la fille de **Jean CHAUBERT** :1633-1703, et de **Marie-Madeleine BARBADE** 1646-1725, mariés en 1662 paroisse St Eloi.

Jean CHAUBERT était procureur au Chatelet, et le père de **Marie-Madeleine BARBADE** : **Jean BARBADE** décédé en 1652 époux d'**Espérance HAMARD**, était lui-même procureur au Chatelet.

Jean CHAUBERT était le fils de **Noël CHAUBERT** 1590-avant 1700, et de **Catherine FIEFFE** 1593-1672, mariés en 1623 paroisse St Benoit du Retour.

Noël CHAUBERT était procureur au Chatelet.

Pour revenir à la famille **MARIETTE**, **Claude MARIETTE** était le père de **Mathurin MARIETTE** : 1631 paroisse St Paul, décédé en 1690, et de **Catherine CAQUEROTTE** : 1631- 1717, mariés en 1658 paroisse St Donatien.

Mathurin MARIETTE était procureur au Chatelet.

Mathurin MARIETTE était le fils de **Pierre MARIETTE** : 1600-1640, bourgeois marchand, et de **Madeleine CHAUSSIER** / 1599-1660 paroisse Ste Catherine, mariés en 1616, paroisse ND de Recouvrance.

Catherine CAQUEROTTE était la fille de **Pierre CAQUEROTTE** : 1601-1657 paroisse St Donatien, et de **Claude GOUIN** décédée en 1660 paroisse ST Donatien, mariés avant 1631.

Pierre CAQUEROTTE était procureur au Chatelet.

Si les archives nous permettaient de remonter plus loin, nul doute qu'on trouverait beaucoup de procureurs au Chatelet. Il ne faut pas oublier que la fonction de procureurs était héréditaire.

LE CHATELET à ORLEANS :

La Ville possédait un grand édifice à la fois civil et militaire : LE CHATELET, forteresse qui, selon la tradition, aurait d'abord été bâtie par les rois mérovingiens au 6^{ème} siècle.

Il fut transformé et restauré principalement par Robert LE PIEUX, celui qu'on a appelé « le plus Orléanais des rois », né vers 970-972, baptisé et sacré à ORLEANS, il résidait très souvent dans cette ville dont il fit sa capitale.

Il a fait construire l'église SAINT HILAIRE devant la façade nord du Chatelet, qui était le siège du pouvoir. Le roi y résidait souvent. Le Tribunal y siégeait et les prisons occupaient ses parties basses.

La fonction militaire du Chatelet était le verrouillage de la tête nord du pont sur la Loire.

Jusqu'au milieu du 12^{ème} siècle, le pont était en bois.

Au pied de cette austère bâtisse, s'étendait le plus animé des quartiers, place grouillante de vendeurs, de chalands, de jongleurs et badauds.

Louis VI le Gros est le dernier roi sacré dans la cathédrale d'ORLEANS le 03 Août 1108 par l'archevêque de Sens DAIMBERT.

Le Roi montre son attachement à la ville en y tenant des assemblées de grands vassaux en 1108, 1113, 1133 et en y recevant le pape INNOCENT II en 1131.

PARIS supplante ORLEANS après 1133, particulièrement à cause de l'Abbaye de SAINT DENIS qui prend la place de l'Abbaye de SAINT BENOIT SUR LOIRE.

Dans la vieille forteresse capétienne résident les services des officiers de la couronne qui sont propriétaires de leur charge.

Après 1550 : Au Chatelet, siègent plusieurs juridictions concurrentes ou complémentaires : la prévôté, le Tribunal du Bailliage, le Présidial, le bureau des finances.

Autour de ces divers Tribunaux gravite tout un monde de juges, procureurs au Chatelet, avocats, clerks de toutes sortes qui trouvent leur formation juridique sur place à l'Université des Lois fondée par le pape CLEMENT V en 1306.

Le 27 Décembre 1804, disparaissent les restes du Chatelet.

En 1821, rue de la Bretonnerie, à la place du couvent des Ursulines et des Oratoriens, on édifie le Palais de Justice qui existe encore aujourd'hui.



Plan redessiné par l'auteur d'après le plan de Fleury pour rendre plus visibles les limites des paroisses en partie masquées sur le document original par la plume médiane. On remarquera le contraste entre les paroisses minuscules dans la ville antique, plus vastes dans l'extension du XVII^e siècle.

Les trente paroisses de la ville

1. N.-D. de Bonne-Nouvelle avec la paroisse de la Madeleine
2. N.-D. de Recouvrance, annexe de Saint-Laurent
3. N.-D. du Chemin
4. Collégiale Saint-Aignan avec la paroisse du Crucifix Saint-Aignan
5. Saint-Avit, alias Saint-Georges, annexée en 1632 à Saint-Michel
6. Saint-Benoît-du-Retour
7. Sainte-Catherine
8. Sainte-Colombe
9. Saint-Donatien
10. Saint-Elloi, alias Saint-Maurice
11. Saint-Etienne
12. Saint-Euverte
13. St-Flou, alias N.-D. de la Conception
14. Saint-Germain
15. Saint-Hilaire
16. Saint-Liphard
17. Saint-Maclou
18. Saint-Mesmin-de-l'Alleu
19. Saint-Michel-de-l'Étape
20. Saint-Paterne ou Saint-Pouair

21. Saint-Paul et N.-D.-des-Miracles
22. Saint-Pierre-en-Pont
23. Saint-Pierre-Ensentelee, puis St-Pierre-du-Martroi
24. Saint-Pierre-Lentin
25. Saint-Pierre-le-Puellier
26. Saint-Sulpice
27. Saint-Victor
28. Saint-Vincent-des-Vignes
29. Saint-Laurent-des-Orgerils
30. Saint-Marceau (hors figure)

Chapelles et oratoires

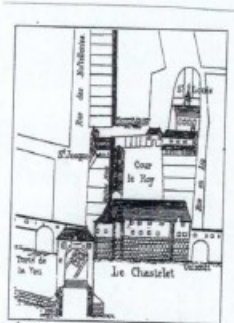
32. Sainte-Anne
33. Saint-Esprit
35. Saint-Jacques
36. Saint-Lazare
37. Saint-Louis
40. Saint-Michel
41. Saint-Samson
42. Saint-Sauveur

Couvents

- et établissements de charité**
44. Le Petit-Ambert
 45. L'Aumône-des-Garçons
 46. Les Carmélites

47. Les Carnes
 48. Le Grand Cimetière, ou Martroy-aux-Corps
 49. L'Évêché
 50. Les Filles du Calvaire
 51. L'Hôtel-Dieu
 52. Les Jacobins
 53. Les Jésuites
 54. Les Minimes
 55. Les Pères de l'Oratoire
 56. Les Récollets
 57. Les Ursulines
 58. La Visitation
 59. Le Petit-Voisins
- Bâtiments civils**
60. Le Châtelet
 61. Les Grandes Ecoles
 62. L'Hôtel Cabu
 63. L'Hôtel Groslot, puis Intendance
 64. L'Hôtel de Ville ou des Créneaux
 65. L'Hôtel Brachet, dit "Maison du Roi"
 66. La Librairie de l'Université, ou Salle des Thèses
 67. Les pavillons d'Écures
 68. L'Arsenal

Carte d'Orléans en 1640



*Le Châtelet, siège du pouvoir royal.
Croquis d'après le plan de
J. Fleury de 1640.*

**Orléans et le Chatelet en 1640
Croquis de J FLEURY**